



PIECE N° 1 : AVIS DE CONSULTATION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

COMMUNE DE MESSOK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES DE MESSOK



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

MESSOK COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD FOR PUBLIC
CONTRACTS

AVIS DE CONSULTATION

N°001/DC/C.MSK/CIPM/2020 DU 18/03/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DE LONG ET DE ZOULABOT II, DANS LA COMMUNE DE MESSOK, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST.
(Lot unique)

Financement : Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020.

1- OBJET DE LA DEMANDE DE COTATION

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public de l'exercice 2020, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSOK, Maître d'Ouvrage, lance un avis de consultation pour l'Equipelement en Matériel Médical des Centres de Santé Intégrés de Long et de Zoulabot II.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

N° Lot	Désignation	Localité	Montant (FCFA)	Financements
01	Equipelement en Matériel Médical des Centres de Santé Intégrés de Long et de Zoulabot II	Messok	15 000 000 (CSI Long : 7 500 000 CSI Zoulabot II : 7 500 000)	Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020

3- PARTICIPATION

La participation à cette consultation est ouverte aux Entreprises spécialisées dans la fourniture du matériel médical et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet de la présente demande de cotation sont financés par le Budget D'Investissement Public, Exercice 2020.

Montant : 15 000 000 (CSI de Long : 7 500 000 FCFA; CSI de Zoulabot II : 7 500 000 FCFA)

Imputation : 40 531 07 64 12 27 2272 227202

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER

Le Dossier de consultation peut être consulté et retiré à la Commune de Messok (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics - SIGAMP), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de 30 000 (Trente mille) francs CFA à la Recette Municipale de Messok.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Commune de Messok ((Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics- SIGAMP), au plus tard le 17/04/2020 à 12 heures précises et devra porter la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION

N° 001/DC/C.MSK/CIPM/2020 DU 18/03/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DES CENTRES DE SANTE INTEGRES DE LONG ET DE ZOULABOT II, DANS LA COMMUNE DE MESSOK, DEPARTEMENT DU HAUT NYONG, REGION DE L'EST.
(Lot unique)

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du lot, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis de consultation sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Salle des Délibérations de la commune de Messok le **17/04/2020 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Messok, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative essentielle;
- 2) Pièce administrative essentielle falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces administratives essentielles après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DC et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/non |
| 2) Les références de l'entreprise | Oui/non |
| 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/non |
| 4) L'expérience du personnel d'encadrement | Oui/non |
| 5) Le Matériel et les équipements essentiels | Oui/non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de oui supérieure ou égal à 70% seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel du lot sollicité.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- NOMBRE MAXIMUM DE LOT

Sans objet

14- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- administrative sera jugée conforme ;
- 2- technique sera jugée conforme et aura réuni au moins 70 % de critères de qualification ;
- 3- financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO, sera jugée conforme aux dispositions des ST et classée la moins disante.

15- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Commune de Messok (Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics) ou de la Délégation Départementale des Marchés Publics du Haut-Nyong, aux numéros de téléphones : 691 532 023/243 283 660/694 469457.

Messok, le 18/03/2020

Ampliatiions :

- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ Pdte/CIPM/MSK ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono
- ✓ Archives.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MESSOK.
Autorité Contractante

KEYO David Bachelard
Administrateur Civil